



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 23 août 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Vidons le lac... il est dangereux ! » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois août deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 23 août 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Elisabeth Müller et consorts : « Le bus 16 pour se récréer et se cultiver » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois août deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 23 août 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois août deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 23 août 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Alexander Omuku et consorts (1391 signatures) : « Stop à la politique ‘anti-jeune’ de la Ville de Lausanne ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois août deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :